



Communiqué de presse

110/23

Montreuil, le 6 décembre 2023.

La Psychiatrie publique : le bouc et misère du ministre de l'Intérieur

À la suite de l'attaque mortelle sur un touriste allemand dans les rues de Paris, le ministre de la Défense, pousse des hauts cris en dénonçant le « ratage psychiatrique ».

Pour objectiver ce ratage, il souligne que la mère de « l'assaillant » a alerté les services de renseignements, puis qu'elle a été recontactée par la Direction générale de la sécurité intérieure, pour lui proposer de demander une hospitalisation à la demande d'un tiers pour son fils.

Le Ministre s'alarme que le préfet ne puisse se substituer à la famille dans un cas comme celui-ci pour « obliger quelqu'un » à se présenter devant psychiatre et à exiger une injonction de soins. Le ministre de l'Intérieur semble ignorer qu'existe : « *Les soins sur décision du représentant de l'Etat (SDRE), décidés par arrêté du Préfet au vu d'un certificat médical circonstancié pour les personnes dont les troubles mentaux nécessitent des soins et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte, de façon grave, à l'ordre public* ».

La CNP CGT dénonce encore une fois la volonté politique, à chaque attaque mortelle qui se déroule dans l'espace public, de désigner d'un côté, la psychiatrie comme bouc émissaire, et de l'autre, d'entretenir une confusion entre terroristes et patients ayant des troubles psychiatriques.

La CNP CGT dénonce les effets de manche d'un ministre qui exige la création d'injonctions de soins (qui existent déjà également) alors que le massacre de la psychiatrie publique, savamment organisé depuis des décennies par tous les gouvernements successifs, ne permet même plus de soigner tous les patients en demande de soins.

Ainsi, sur tout le territoire, les fermetures de lits, les listes d'attente interminables dans les Centres médico-psychologiques, les fermetures temporaires des urgences psychiatriques, le manque de personnel médical et paramédical, ne permettent plus de soigner les patients de tout âge ayant besoin de soins psychiques.

La mort violente d'un être humain est un drame insupportable qui mérite un minimum de décence de la part de ceux qui nous gouvernent. La CNP CGT exige une réelle politique de prévention et de soins et refuse que la psychiatrie soit instrumentalisée en réaction à des faits divers.